

DEC25228DAJ

Décision du 3 décembre 2025 portant renouvellement du mandat de Mme Karine GUERITAT en qualité d'Administratrice du Centre-siège

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision en date du 22 novembre 2011 portant création du Centre-siège de l'INRA (note de service n°2011-70) modifiée par la décision en date du 22 juin 2016 (note de service n°2016-33),

Vu la décision du 3 décembre 2021 portant renouvellement du mandat de Mme Karine GUERITAT en qualité d'Administratrice du Centre-siège pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service n°2022-36) fixant la liste des Centres INRAE,

Décide :

Article unique.

À compter du 1^{er} janvier 2026, Mme Karine GUERITAT, Ingénierie de recherche hors classe, est renouvelée dans ses fonctions d'Administratrice du Centre-siège pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 3 décembre 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

